

Elinor Ostrom

Discours de Stockholm

En réception du Nobel d'économie 2009

**Préface par
Benjamin Coriat**

INTERVENTIONS



Discours de Stockholm

Dans la collection **interventions**

Patrick Radden Keefe

Addiction sur ordonnance : La crise des antidouleurs

Traduit de l'anglais par Claire Richard

ISBN 978-2-915825-90-9 – janvier 2019

César Rendueles & Joan Subirats

La cité en communs

Des biens communs au municipalisme

Traduit de l'espagnol par Alain Ambrosi

ISBN 978-2-915825-96-1 – novembre 2019

Dans la collection **Société numérique**

Zeynep Tufekci

Twitter & les gaz lacrymogènes

Forces et fragilités de la contestation connectée

Traduit de l'anglais (États-Unis) par Anne Lemoine

ISBN 978-2-915825-95-4

Catalogue complet : <https://cfeditions.com>

Édition originale :

Beyond Markets and States:

Polycentric Governance of Complex Economic Systems

https://www.nobelprize.org/uploads/2018/06/ostrom_lecture.pdf.

Texte de l'allocution reproduit avec l'autorisation du Comité Nobel.

Préface de Benjamin Coriat publiée sous licence CC by-nc.

Ouvrage publié sous licence édition équitable

(<http://edition-equitable.org>).

ISBN 978-2-915825-99-2

Collection **interventions** – ISSN 2677-9501

C&F éditions, janvier 2020

35 C rue des rosiers – 14000 Caen.

Elinor Ostrom

Discours de Stockholm

En réception du Nobel d'économie 2009

**Au-delà des marchés et des États :
la gouvernance polycentrique
des systèmes économiques complexes**

Traduit de l'anglais par
Jay Demazière et Hervé Le Crosnier

Préface de **Benjamin Coriat**

interventions

C&F éditions

Janvier 2020



Photo U. Montan – © The Nobel Foundation.

Elinor Ostrom en quelques mots

Naissance : 7 août 1933 à Los Angeles, Californie.

Décès : 12 juin 2012, Bloomington, Indiana.

Au moment de son décès, Elinor Ostrom était chercheuse à l'université de l'Indiana à Bloomington et à l'université d'État de l'Arizona à Tempe.

Elinor Claire Awan est née à Los Angeles, Californie, dans une famille à faibles revenus. Elle a étudié les sciences politiques à l'UCLA (Université de Californie à Los Angeles) et a reçu son doctorat en 1965. Elle a ensuite travaillé à l'université de l'Indiana à Bloomington. Elle a épousé son collègue politiste Vincent Ostrom en 1963.

Le prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel lui a été accordé pour « *son analyse de la gouvernance économique, notamment des communs* ».

Pour les jurés du prix, sa contribution porte sur « *la mise en cause des points de vue traditionnels en montrant comment des propriétés locales peuvent être gérées avec succès par les habitants sans privatisation ni régulation par des autorités centrales.* »

Les économistes ont longtemps et unanimement pensé que les ressources naturelles partagées et ouvertes seraient surexploitées et détruites à terme. Elinor Ostrom a prouvé qu'il n'en était rien par des études de terrain sur la façon dont les communautés locales géraient les réservoirs communs de ressources tels que les prairies, les zones de pêche ou les forêts. Elle a montré que lorsque des utilisateurs étaient présents simultanément, au fil du temps des règles s'établissaient sur la meilleure manière de protéger et d'utiliser ces ressources de façon à la fois économiquement et écologiquement soutenable ■

Note des traducteurs

Il n'existe pas de traduction usuelle de l'expression *Common-Pool Resources* (CPR). Nous avons choisi de traduire celle-ci par *réservoir commun de ressources*.

En utilisant cette notion, Elinor Ostrom voulait décrire des systèmes dans lesquels un ensemble global contient des unités séparables qui font l'objet de l'activité humaine. Par exemple, un milieu naturel (étang, forêt, alpage...) dans lequel les humains ont identifié des unités économiques (poissons, bois, pâture...). Le concept désigne également des ensembles de même type construits par les humains (bibliothèque, orbite géostationnaire, web...) dont la valeur économique, sociale et culturelle réside dans les objets unitaires qu'on y trouve (livres, satellites, sites internet...).

La traduction par *réservoir* nous semble la plus à même de décrire cette nuance entre le milieu et les unités séparables qui s'y trouvent, car si l'on se focalise sur les unités exploitables (ressources), on risque de négliger le milieu et de le mettre en danger. C'est le réservoir lui-même qui est l'enjeu commun.

Table des matières

Elinor Ostrom en quelques mots p. 5

Préface de Benjamin Coriat

Écouter Ostrom p. 8

Elinor Ostrom

Au-delà des marchés et des États p. 36

**La gouvernance polycentrique des systèmes
économiques complexes**

Discours de Stockholm en réception
du Nobel d'économie 2009

Elinor Ostrom

Une vie de recherche p. 110

Écouter Ost

Préface de

Benjamin Coriat



Benjamin Coriat est professeur émérite de sciences économiques à l'université Paris 13. Ses domaines de recherche couvrent l'économie industrielle et de l'innovation, l'économie des institutions et l'économie de l'entreprise. Ses recherches se sont centrées sur l'économie des communs et des biens communs, sujet sur lequel il a notamment publié deux ouvrages : *Le retour des Communs* et *Vers une République des Biens Communs*. Il a été chroniqueur économique à France Inter.

rom

En attribuant à Elinor Ostrom le prix 2009 de la banque de Suède – désigné aussi souvent comme «prix Nobel d'économie» – les membres du jury ont effectué un double et remarquable choix. D'abord et bien sûr cela devait être noté avant tout, pour la première fois, le prix est attribué à une femme. Ni Joan Robinson, ni Edith Penrose, pour ne citer que ces deux cas, n'avaient eu cet honneur. Rendons donc cet hommage à Elinor Ostrom : grâce à elle le totem, qui veut qu'un grand contributeur à la connaissance scientifique en économie soit nécessairement un homme, a été abattu¹.

Ensuite, et cela aussi est fort remarquable, Elinor Ostrom lauréate du «Nobel d'Économie» n'est pas économiste de formation. Considérée par l'Académie comme «politiste», elle a tout au long de sa vie de scientifique hautement revendiqué qu'aucune étiquette disciplinaire spécifique ne lui soit associée. Sa méthode, n'a-t-elle cessé de clamer, est «transdisciplinaire». Comme nous le verrons, il s'agit là d'un trait marquant et distinctif de son œuvre. Un caractère attesté par les innombrables signatures collectives de nombre de ses travaux, avec des auteurs et des au-

trices de formations les plus diverses. Mieux encore, on peut sans risque d'erreur soutenir que dans cette transdisciplinarité revendiquée réside sans doute le secret de la pertinence et de la nouveauté souvent radicale de ses apports.

Récompenser (enfin) une femme et distinguer les travaux d'un non « professionnel de la profession » : dont acte, sur ces deux points le jury a fait acte novateur. Ce qu'il n'a sans doute pas anticipé c'est à quel point son choix, au-delà des travaux signés par Elinor Ostrom, était porteur d'avenir et de transgression. Car comme nous allons tenter brièvement de le montrer, au-delà de l'apport que l'on peut et doit accorder aux travaux d'Ostrom eux-mêmes, pris à la lettre pourrait-on dire, le champ (ré-)ouvert par elle et qui est constitué par l'étude des « communs » et des « biens communs » connaît aujourd'hui un dynamisme et un essor tel qu'il est en passe, si ce n'est déjà fait, de devenir l'un des grands paradigmes de la recherche du XXI^e siècle.

Elinor Ostrom en effet n'est pas grande seulement par ce qu'elle-même nous a livré directement. Au-delà de ses contributions propres, son ombre portée nourrit aujourd'hui, à travers les travaux portant sur les communs, un renouveau de la pensée dans un vaste ensemble de disciplines.

Dans cette préface, nous voudrions d'abord revenir sur celles de ses contributions qu'elle considère elle-même comme essentielles, et donner ainsi aux lecteurs quelques points de repère, avant de nous concentrer sur la manière dont ses travaux sur les communs ont ouvert la voie à un programme de recherche d'une extraordinaire fécondité, aujourd'hui toujours en phase ascendante. Il s'agit en somme d'écouter Ostrom dans ce qu'elle a directement à nous dire comme, bien au-delà d'elle-même, dans les empreintes multiples que son œuvre imprime dans la recherche contemporaine sur les communs.

Elinor Ostrom telle qu'en elle-même

Écoutons d'abord Ostrom et ce qu'elle a choisi de présenter dans son discours de Stockholm comme constituant l'essentiel de sa contribution. Toute allocution au banquet Nobel lors de la remise du prix a ceci d'irremplaçable, que le chercheur qui la prononce – au-delà de la seule communauté de ses pairs – est placé devant l'histoire. Quand l'œuvre est achevée (ou sur le point de l'être, ce qui est en général le cas des lauréats du Nobel) qu'en dire? En quoi réside l'essentiel, ce très peu mais si important et qu'il faut faire tenir dans les quelques minutes et la vingtaine de pages en quoi consiste une allocution Nobel?

Confrontée à cet exercice, que nous dit Elinor Ostrom? Qu'entend-elle que nous retenions de dizaines d'années de labeur, de travaux de terrains, en Californie, au Népal, en Suisse, dans presque toutes les forêts du monde..., ainsi que des centaines de collaborations et de confrontations scientifiques qu'elle a développée avec ses pair·e·s.

Si nous nous concentrons sur l'essentiel, et malgré le caractère souvent technique du texte de l'allocution, tout tient en quelques propositions simples.

Le premier des messages qu'Ostrom nous adresse consiste à soutenir que *le point de départ de la théorie économique dominante n'est pas acceptable*. Le modèle de départ : un monde constitué de deux catégories de biens (privés/publics), auxquels on fait correspondre deux principes d'organisation et modes de coordination (par le marché ou par l'État), est en effet un cadre de référence par trop simplificateur. Si l'on ajoute à cela l'hypothèse, incluse dans ce modèle, du comportement d'un agent «rationnel» et parfait calculateur, alors la simplification atteint sa caricature. Et rien, ou pas grand-chose d'utile à la connaissance des sociétés humaines telles qu'elles fonctionnent véritablement, ne peut être dérivé de telles prémisses.

De là découle le plaidoyer d'Ostrom pour un élargissement et une extension de ce cadre de référence afin de le rendre opératoire et cohérent avec la complexité des réalités observables. Ostrom nous rappelle ici, que formée elle-même dans sa jeunesse à l'étude d'industries de services publics décentralisés (les services de police ou la gestion et la distribution de l'eau en Californie), tout la prédisposait à voir et comprendre qu'au moins une catégorie nouvelle de biens devait être prise en compte. Ces biens qu'elle désigne comme des «réservoirs communs de ressources» (CPR – *Common Pool Resources*) sont caractérisés comme des systèmes de ressources dont la particularité est qu'il est très coûteux voire impossible d'exclure des prétendants de leur accès ou de leur bénéfice. Ainsi relèvent de réservoirs communs de ressources, des ressources qui se présentent comme «naturellement» jointes (les poissons d'un lac, le gibier d'une forêt, l'herbe d'un pâturage ou encore l'atmosphère). Mais tout autant prévient-elle, est un réservoir commun de ressources un système construit par la main de l'homme (*men made*) tel par exemple un système d'irrigation qui alimente en eau une plaine ou un espace de culture².

C'est à partir et autour de ce nouvel objet et de la manière dont il est ou peut être administré et géré qu'Ostrom choisit de présenter lors de son allocution ce qui lui paraît constituer sa contribution fondamentale : avoir (avec ses nombreux collaborateurs et au cours d'années de labeur) élaboré l'IAD (*Institutional Analysis & Development framework*), un cadre d'analyse permettant de faire «tenir ensemble» les trois séries d'éléments de base qui constituent toute réalité complexe ainsi que les relations qui les lient. Suivant l'approche proposée, seule la prise en compte *conjointe* de trois séries d'éléments : (i) les «conditions biophysiques»; (ii) les «attributs des communautés»; et (iii) les règles en usage (*rules in use*) permet de rendre compte de situations réelles dans un monde où les individus ne sont

pas mus uniquement par des intérêts égoïstes, communiquent entre eux et souvent délibèrent avant de s'engager dans l'action³. On a souvent noté qu'en donnant ainsi toute leur importance aux règles (et notamment à celles qui émergent directement des relations que les acteurs entretiennent entre eux comme avec les biens et les choses), Ostrom, de la manière la plus claire, s'ancre dans la tradition d'analyse institutionnaliste. Une tradition d'ailleurs hautement revendiquée par elle puisqu'au titre de ses références et inspirations elle cite avec insistance John R. Commons, le grand fondateur de l'école institutionnaliste américaine. Mais on n'a sans doute pas assez pointé ce qui constitue pourtant à notre sens la vraie nouveauté et le véritable apport de la méthodologie proposée. Au-delà des hypothèses de comportement des contextes et des règles, (qui sont codifiés dans les « blocs » (ii) et (iii), rappelés plus haut), l'IAD a ceci en propre et de particulier d'introduire un ensemble de variables qui ont trait aux caractéristiques « biophysiques » c'est-à-dire aussi « écosystémiques » des réalités dont le cadre d'analyse cherche à rendre compte.

Le cadre méthodologique ainsi élargi et étendu à la prise en compte des conditions biophysiques, des communautés et des règles, la question que se pose alors Ostrom est celle de savoir si, et à quelles conditions, les individus peuvent échapper aux « dilemmes sociaux », c'est-à-dire à la course à la surexploitation et à la prédation à laquelle les condamnerait la poursuite égoïste de leurs intérêts⁴. L'objectif ici est de contrer la thèse fameuse de Garrett Hardin relative à la « tragédie des communs ». Selon celle-ci, telle qu'exposée dans son fameux article publié en 1968 dans la revue *Science*⁵, toute ressource commune ne peut que donner lieu à surexploitation et conduire à son épuisement rapide, et seule la propriété privée exclusive ou la propriété publique peuvent permettre d'échapper à ce dilemme. Dans cette vision des choses présentée par Hardin (comme avec lui par toute l'école des droits dite « des droits de

propriété») les agents posés comme «rationnels» et mus par leurs intérêts individuels cherchent, chacun de leur côté, à exploiter l'aubaine que constitue une ressource «ouverte»; de ce fait même ils conduiront rapidement à la destruction de la ressource considérée⁶.

C'est au cours de la réflexion sur la manière de gérer les réservoirs communs de ressources (CPR) et en opposition aux constructions intellectuelles de Hardin, qu'Ostrom expose ce qui constitue sans doute l'ensemble de ses résultats les plus marquants⁷. Non, répond-elle à Garrett Hardin, un réservoir commun de ressources n'est nullement condamné à la surexploitation. Tout dépendra soutient-elle des formes sociales d'usage des ressources – et notamment des formes de propriété – qui se nouent entre acteurs autour de la ressource. Car, en matière de propriété tout ne se ramène pas comme le soutient Hardin (et avec lui toute la tradition néo-classique en économie) à l'opposition public/privé. La propriété, soutient Ostrom reprenant en cela des travaux antérieurs et notamment ceux de John Commons, doit être analysée comme un «faisceau de droits» (*bundle of rights*) et dans ce cadre, les droits d'usage (pour l'essentiel des droits d'accès et de prélèvement) peuvent être fixés et distribués de manière telle que chacun puisse retirer une jouissance de la ressource partagée, sans que cela ne compromette en rien son intégrité et sa préservation à long terme⁸. Le fait que les acteurs, communiquent, échangent et délibèrent (contrairement aux hypothèses postulées par la théorie du choix rationnel) leur permet, au cours d'apprentissages multiples, d'élaborer des règles d'usages garantissant tout à la fois la jouissance partagée de la ressource et sa préservation à long terme. Dans son allocution, elle affirme, contrairement à ce qui est postulé par la théorie standard, que : «*les sujets coopèrent bien plus souvent que prévu; la "discussion informelle" les pousse à coopérer davantage et ils sont prêts à investir pour sanctionner les "passagers clandestins"*»⁹. Ainsi s'élaborent des gouvernances «polycentriques» hors

des mécanismes de marché ou de la régulation étatique, sur la base de communautés qui génèrent leurs propres règles de gouvernement.

Rien pourtant ici n'est définitivement garanti, précise encore Ostrom. Car tout dépend de la qualité de ces règles, et de la capacité des participants à les faire évoluer lorsque les circonstances changent et exigent des ajustements. Les principes qui garantissent une « bonne gouvernance » de la ressource sont regroupés sous huit titres que Ostrom présente comme constituant huit principes directeurs (*design principles*). Dans l'ensemble des études de terrain qu'elle a menées, le respect de ces principes – ce qui suppose des formes de gouvernance appropriées – conditionne la pérennité de la ressource¹⁰.

D'une certaine manière, avec les propositions que l'on vient de rapporter, l'essentiel est dit. Le cadre d'analyse revu et enrichi qu'Ostrom appelait de ses vœux et qui a nom IAD (*Institutional Analysis & Development framework*), va se révéler, conformément aux attentes qui ont suscité son élaboration, capable de rendre compte de situations complexes, dans lesquelles la gouvernance ne s'effectue pas sous l'égide d'un opérateur unique (le marché, l'État), mais de manière décentralisée et polycentrique. Au-delà des prémisses du modèle canonique qui sert de référence de l'école néoclassique, qui postulent un monde caricatural (deux types biens, deux modes de coordination, un seul type d'agent dont le comportement est postulé « rationnel »), un modèle de monde « réel » complexe et géré de façon polycentrique est possible. L'IAD en fournit la démonstration.

Expression de la rigueur d'Ostrom, la suite de son allocution de Stockholm est consacrée à rappeler comment le cadre d'analyse de l'IAD, modélisé et testé avec les instruments de l'économie expérimentale, a aussi été confronté à des nombreuses enquêtes de terrain (au Népal pour les systèmes d'irrigation, un peu partout dans le monde pour les forêts...), ce qui a permis de l'enrichir et le préciser. Les der-

nières sections enfin que nous ne retiendrons pas ici traitent de l'état actuel de son programme de recherche et de quelques-unes de ses implications en matière de politique économique.

Un mot cependant pour conclure cette section. De l'institutionnalisme affirmé d'Ostrom, et plus précisément de l'IAD comme méthodologie d'analyse, que retenir? Car comme la discussion à laquelle ses travaux ont donné lieu l'a montré, ici rien n'est simple. Pour s'en tenir à l'accueil réservé en France à sa contribution, deux points de vue s'opposent. Le premier, avancé par Jean-Pierre Chanteau et Agnès Labrousse¹¹ (2013), interprète Ostrom comme «*une variante de l'institutionnalisme historique*», – celui de John Commons – auquel au demeurant comme on l'a vu Ostrom elle-même se réfère. Selon ces auteurs «*le rôle des règles et des normes, l'approche généalogique et non-fonctionnaliste, la rationalité et les régularités socialement situées, les jeux d'échelle, le réalisme critique et la réflexivité du chercheur inscrivent pour nous l'institutionnalisme pratiqué par Ostrom dans l'institutionnalisme historique, jusque dans l'usage heuristique de modèles habituellement rangés dans la panoplie standard (modèles de la théorie des jeux)*». Pour Chanteau et Labrousse donc, au-delà des effets de miroirs, Ostrom, bien qu'à sa manière propre, est solidement ancrée dans l'approche institutionnaliste historique.

Très réservé sur ce point, Olivier Weinstein pointe au contraire les proximités – incontestables par ailleurs – d'Ostrom avec l'école du *public choice* et plus généralement avec la tradition libérale américaine. La thèse suggérée par Weinstein est que Ostrom établirait les fondements d'une sorte de «*théorème de Coase généralisé*». Entendant par là que ses élaborations permettraient de montrer qu'en situation de dilemme social, laisser les acteurs se concerter et passer contrat entre eux aboutira le plus souvent à des situations plus robustes et mieux acceptées que si l'on laissait faire le marché ou que l'on donnait la main à l'État¹².

Cette thèse, appliquée à Ostrom, outre qu'elle apparaît pertinente, permet aussi d'expliquer ce lancinant rappel que fait Ostrom de sa recherche de solutions « hors du marché et de l'État », thème qu'elle a encore choisi de placer en titre de son discours de Stockholm.

Pourtant si l'on se penche sur le détail de son IAD, comme sur nombre des analyses qu'elle a livrées, force est de constater que des éléments méthodologiques relevant de l'institutionnalisme historique sont bien présents et tiennent souvent une place de choix. C'est la raison pour laquelle nous serions tentés pour notre part de dire que l'IAD, ne peut être réduit au cadre néo-intentionnaliste forgé par Williamson, pas plus qu'il ne peut être considéré comme conçu pour favoriser l'établissement d'un théorème de Coase généralisé. Ainsi convient-il de noter que les agents au sein de l'IAD ne sont ni « rationnels » ni « opportunistes » comme chez les néoinstitutionnalistes, mais mus par des *habits* et des *rules of thumbs*¹³. À l'inverse, le primat incontestable donné aux « accords » entre acteurs, leur capacité à reproduire des solutions « émergeant » de leurs propres interactions, ne permettent pas de traiter la méthodologie prônée par Ostrom comme une variante du vieil institutionnalisme. En somme, serait-on tenté de soutenir, *qu'avec l'IAD Ostrom aurait produit une sorte de corpus intermédiaire placé entre Coase et le vieil institutionnalisme, ce qui en ferait un institutionnalisme d'un type nouveau et original, empruntant à la fois à l'individualisme et au holisme*. Et peut-être que l'originalité de cette méthode « hol-individualiste » serait ce qui constitue l'un des traits propres et distinctifs de l'IAD.

Nous disons bien *l'un* des traits propres et distinctifs de l'IAD. Car ce qui nous semble constituer une autre originalité de l'IAD, et pour tout dire ce en quoi elle se distingue véritablement, c'est l'importance accordée à l'écologie et aux dimensions écosystémiques des situations à observer. C'est ici en effet le lieu de rappeler, comme nous l'avions déjà souligné, que dans les trois « blocs » désignés par l'IAD comme

devant être pris en compte dans toute analyse d'une situation de réservoir commun de ressources, le premier a trait aux « conditions biophysiques ». Ce point nous paraît décisif, et constitue selon nous l'apport vrai et ultime d'Ostrom et de son IAD. Car derrière cette préoccupation de prise en compte des variables écologiques et écosystémiques, il y a également celle d'interroger la *soutenabilité* des systèmes mis sous examen. Ce qu'Ostrom a formalisé sous le nom de *design principles* et qui restera comme une de ses contributions essentielles à la théorie des communs, est directement centré sur la question de l'identification des facteurs permettant d'évaluer la soutenabilité des CPR à partir des règles de gouvernance qui leur sont associées. La recherche de la mise en évidence des relations entre « conditions écologiques » et systèmes de règles dans lesquelles les ensembles écologiques sont saisis, avec le souci d'évaluer dans quelles mesures ces relations (et ces règles) permettent ou non d'envisager la soutenabilité des systèmes considérés est au cœur de l'IAD. Ceci explique aussi sans doute le nom (plutôt étrange) donné à la méthodologie IAD qu'on peut donc traduire comme « Analyse Institutionnelle et du Développement ». En effet, au-delà des présupposés institutionnels qu'affiche la méthode, le « et du Développement » installé dans le titre, est là pour rappeler que la méthode a été conçue pour évaluer, non les seules relations entre éléments mais aussi le *développement*, la dynamique des systèmes mis sous examen, et partant leur soutenabilité.

Du coup, consciente de l'originalité de la construction qu'elle propose – *lier dans une même approche variables institutionnelles et écologiques, et le faire dans le souci d'évaluer l'évolution dynamique des objets considérés et leur soutenabilité* – on comprend mieux pourquoi Ostrom accorde tant d'importance à la méthode de l'IAD et pourquoi finalement c'est d'elle avant tout qu'elle a choisi de traiter dans son allocution Nobel¹⁴. Que cette approche se révèle ou non entièrement appropriée à son objet, l'IAD doit être entendue et

comprise pour ce qu'elle est : une tentative pionnière et une pierre blanche sur un chemin qui est pour les chercheurs d'aujourd'hui un défi majeur. Car il ne s'agit de rien moins, à l'âge de l'anthropocène, que de concevoir des méthodologies permettant de traiter des relations entre hommes et nature au sein d'écosystèmes dans lesquels tout ou partie des éléments qui les constituent sont pour les communautés qui les habitent des « ressources » dont il faut garantir la reproduction à long terme au sein des écosystèmes considérés, en même temps que celles des communautés concernées. Cette préoccupation remarquable de l'œuvre d'Ostrom de placer l'écologie au cœur de sa démarche et de ses analyses, est ce qui en fait, pour longtemps, une autrice moderne.

Ostrom au-delà d'Ostrom : les communs et leurs futurs

Quelque importantes qu'elles soient – et nous espérons avoir montré pourquoi elles le sont tant aux yeux d'Ostrom elle-même – les questions méthodologiques et la formulation de l'IAD ne sont pas ce par quoi Ostrom a acquis une renommée mondiale et ce pour quoi, sans doute aucun, elle passera à l'histoire. Selon toute probabilité en effet *le nom d'Ostrom restera attaché au fait que c'est par et à travers elle que le thème des communs – et au-delà comme le verra celui connexe des biens communs – a fait son grand retour. C'est de cela que nous voulons maintenant rendre compte.*

Concernant la théorie des communs les choses se sont faites par élargissements successifs

Tout commence ici, comme le rappelle Ostrom elle-même dans son discours de Stockholm, à la conférence d'Annapolis en 1983 consacrée à l'étude des causes de la dégradation des terres cultivables en zone tropicale. C'est au cours des travaux de cette conférence tenue à l'initiative du NRC¹⁵ et dont Ostrom était chargée de formuler les conclusions, que se fait jour une distinction de base entre les no-

tions de «réservoirs communs de ressources» (CPR) d'un côté et de l'autre de «propriété commune» (*common property*), rendue possible par l'adoption de formes appropriées de partage et de management de ces ressources¹⁶. Ainsi, ce n'est que lorsque la gestion des ressources d'un CPR est assurée de manière conjointe par les membres de la communauté et que cette gestion garantit l'accès partagé à la ressource que le CPR devient un «commun». Un commun suppose en effet une distribution de droits et d'obligations entre partenaires, ainsi que des formes de gouvernance pouvant aller jusqu'à la sanction en cas de manquement à ces obligations. *En ce sens, et Ostrom est explicite sur ce point, un commun ne signifie pas «absence de propriété»¹⁷ mais une forme particulière de propriété qui au lieu d'être conçue comme exclusive est pensée comme inclusive.* Cette révolution dans la conception du droit de propriété qu'Ostrom, dans les années 1980, contribue à remettre sur le devant de la scène, n'est sans doute pas la moindre de ses contributions. Depuis et dans le champ ré-ouvert par Ostrom, la remise en cause du droit de propriété sous sa forme exclusive est aujourd'hui devenue un thème central¹⁸.

Ostrom elle-même ne s'en tiendra pourtant pas là. Car même si elle a consacré l'essentiel de son œuvre à étudier à travers le monde mille formes de réservoirs communs de ressource et les conditions dans lesquelles ils peuvent être transformés en communs, c'est un de ses mérites, d'avoir su sans cesse rester attentive aux nouveautés et de s'y être confrontée. C'est ainsi qu'avec l'essor de l'internet qui révolutionne les conditions de la production et de la circulation des informations, alors même que le durcissement des droits de propriété intellectuels (sur les logiciels et le vivant en particulier) suscite dans la communauté des scientifiques et des développeurs les plus grandes inquiétudes¹⁹, Ostrom dans un ouvrage majeur (cosigné avec Charlotte Hess, l'une des membres du Workshop de Virginie, et bibliothécaire responsable de la Bibliothèque des communs²⁰)

s'ouvre dès 2007 à l'analyse de la « connaissance comme commun »²¹. Sur le plan de l'analyse et de la théorie, notons que dans sa contribution à cet ouvrage, Ostrom réaffirme toute l'importance qu'elle accorde à la méthodologie de l'IAD. Le long chapitre introductif (écrit conjointement avec C. Hess) est en effet un plaidoyer pour montrer comment et pourquoi l'IAD peut et doit s'appliquer au cas des CPR constitués de biens non rivaux²², et comment l'IAD lui-même s'enrichit dans cette confrontation avec le monde de l'information. En coordonnant ce livre, Ostrom effectue une jonction avec les théoriciens du droit d'auteur et de la remise en cause de sa forme exclusive, réunis autour du Berckman Center for Internet and Society (BCIS)²³. Au-delà encore, Ostrom & Hess introduisent à une geste nouvelle, celle de la rencontre du monde des communs avec celui du « libre »²⁴. Ostrom entre alors dans un domaine neuf pour elle, mais que les théoriciens et les activistes du libre²⁵ parcourent depuis longtemps. De cette fécondation croisée naîtra et se développera une littérature formidablement riche et novatrice autour de ce qu'il est convenu de désigner comme les « communs de la connaissance »²⁶. Si la recherche à leur propos a été si féconde et si elle a si largement contribué à renouveler l'analyse des communs, c'est que ces « communs de la connaissance » ou informationnels (qui incluent évidemment les créations culturelles) se présentent, à la différence de la première série de communs « matériels », comme des biens non rivaux. Le fait que l'on admire une peinture dans un musée, ou que l'on télécharge sur internet une musique, une image ou un poème ne prive en rien tout autre voisin de la jouissance du même bien. Ces communs « non rivaux », à la différence des précédents, peuvent donc être destinés à être d'accès universel. Gérés à travers des faisceaux de droits appropriés, ces communs vont donner lieu dans la pratique sociale comme dans la littérature qui leur est consacrée, à nombre de développe-

ments originaux. Des logiciels libres aux sites proposés sous les différentes licences de *creative commons*²⁷ en passant par les plateformes délivrant ressources et services « en communs »²⁸, ce sont, au travers d'innovations institutionnelles multiples, des pans entiers de l'économie qui se trouvent percutés.

Enfin, à Ostrom il faut aussi attribuer le mérite d'avoir attiré l'attention, avec une grande clairvoyance, sur le fait que les communs – entendus comme des situations ou des ressources partagées par des individus et des groupes et qui sont le lieu de dilemmes sociaux – ne concernent pas uniquement des territoires ou des espaces aux frontières bien définies (des pâturages, des pêcheries, des forêts, des plaines irriguées...). Ils peuvent concerner tout autant des domaines immenses, aux frontières totalement indéfinies. Ainsi Ostrom elle-même, qui comme on l'a vu, a d'emblée posé l'écologie au cœur de sa démarche, s'est largement dédiée à l'étude des dilemmes concernant le climat, mais tout autant les mers, l'atmosphère ou les pôles. Ceux-ci constituent ce que l'on désigne aujourd'hui comme des « communs globaux » et font l'objet dans son œuvre d'analyses répétées. Faute de place, insistons seulement sur un point, pour rappeler comment pour elle-même et ses collaborateurs, *le climat offre par excellence la démonstration de la pertinence du besoin d'approches polycentriques de la gouvernance*. Qui, soutient-elle, peut imaginer que la maîtrise du climat pourra se faire sans l'addition et la combinaison d'acteurs multiples opérant aux différents endroits et institutions de la planète, sur les terrains les plus variés (la consommation d'énergie, la mobilité, la durée de vie des produits...)? L'un des multiples avantages de cette approche souligne-t-elle, est le gain en apprentissage qui peut être obtenu de la multiplicité des expérimentations que permet l'approche polycentrique²⁹. Au demeurant, Ostrom retrouve ici ses travaux initiaux, lorsqu'à propos de la gestion de l'eau ses recherches la conduisaient à observer que dans

nombre de cas, des approches décentralisées, conduites par des communautés organisées et coopérant entre elles, parvenaient à un meilleur service des usagers et une plus forte protection des nappes phréatiques que la gestion centralisée par une bureaucratie éloignée du terrain³⁰.

Aussi, à la question qui lui fut une fois posée « Pensez-vous vraiment que le climat pourra être géré et maîtrisé par vos communautés de base? », elle répondit « Croyez-vous vraiment que le climat pourra être géré et maîtrisé sans l'action des communautés de base? » Le même thème est développé de manière plus complète et théorique dans un article qui, significativement, porte pour titre : « Devons-nous attendre la venue de solutions globales contre le changement climatique avant d'engager des actions à d'autres échelles? »³¹.

Il demeure cependant que la question de *la combinaison entre actions étatiques* (traités internationaux, régulations par les agences gouvernementales...) *et actions locales* reste posée et doit trouver une solution adéquate. Problème redoutable qui fait que la polycentricité revendiquée par Ostrom implique et nécessite la prise en compte non des seuls acteurs individuels et décentralisés mais tout autant celle des « méga » acteurs publics.

Quelque importantes que soient ses propres contributions – et nous n'avons ici fait qu'indiquer quelques repères dans son œuvre immense – aujourd'hui la discussion sur les communs dépasse et déborde Ostrom de tous côtés. En atteste, pour ne prendre que cette illustration, mais elle est, il est vrai, d'envergure, le cas du mouvement des communs tel qu'il se déploie en Italie et avec lui de ce que l'on peut désigner comme « l'école italienne » des biens communs.

Dès la décennie 2000, la puissance du commun, sa force symbolique sont déjà si grandes que les luttes qui se déroulent en Italie contre les privatisations de l'eau – et qui font suite à des décrets du gouvernement Berlusconi – se développent non sous la revendication de la défense de l'eau

comme « service public » mais sous la bannière de « l'Eau bien commun ! » : *Acqua bene comune!* fut en effet le mot d'ordre de ralliement des opposants à la privatisation. Et la puissance de cette revendication – faire de l'eau un « bien commun » – fut telle qu'un référendum d'initiative populaire parvint à réunir 27 millions de votants et à mettre à bas le décret incriminé. Dans la foulée, la ville de Naples remunicipalise la gestion de l'eau et crée pour ce faire une nouvelle entité qui prendra pour nom, non pas « Régie Municipale de l'Eau de Naples » comme il eut été logique antérieurement, mais ABC Napoli : *Acqua Bene Comune Napoli!* (Eau Bien Commun, cité de Naples). Dans le même temps, une commission mise en place par le Sénat, dont la direction est confiée à un juriste de renom, le sénateur Stefano Rodotà, s'attela à repenser – en vue d'une réforme du Code Civil Italien – la notion juridique de « bien ». En liaison avec le mouvement des activistes sur l'eau, les deux entités (commission Rodotà et mouvement citoyen contre la privatisation de l'eau) entretenant des rapports étroits d'échanges et de travail, la commission Rodotà parvient pour la première fois dans l'histoire, à une définition juridique de la notion de biens communs. Ceux-ci sont alors définis comme « *les choses qui expriment des utilités fonctionnelles à l'exercice des droits fondamentaux ainsi qu'au libre développement de la personne* ». À ce titre, précise encore l'article 1.3c du projet de loi initié par la commission Rodotà : « *Les biens communs doivent être protégés et sauvegardés par le système juridique en vue du bénéfice des générations futures.* »

Clairement nous sommes ici bien au-delà d'Ostrom puisque les « biens communs », à la différence des communs classiques étudiés par Ostrom, ne sont plus de simples biens couverts par des droits d'accès et une propriété partagée. Ce ne sont plus également ces communs globaux, qui pour Ostrom sont constitués de CPR à l'échelle de la planète. Voici désormais les biens communs caractérisés par la

relation qu'ils entretiennent aux droits fondamentaux de la personne et aux droits humains tels qu'ils sont fixés dans les constitutions d'après guerre³². Ostrom elle-même pourtant est là ! Parmi les biens communs considérés par le projet de loi Rodotà, on retrouve notamment « *les fleuves, les torrents et leurs sources; les lacs et les autres milieux aquatiques; l'air, les parcs selon la définition de la loi, les forêts et les bois, les zones de montagne de haute altitude, les glaciers et les neiges éternelles; les littoraux et les étendues littorales déclarées réserves naturelles; la faune et la flore protégées; les zones archéologiques, culturelles, environnementales et les autres paysages protégés sont des biens communs parmi d'autres* ». Fleuves, torrents, sources, lacs... mais aussi « *zones archéologiques, culturelles, environnementales et [...] autres paysages protégés* » : nous sommes bien au cœur même des analyses d'Ostrom et de ses préoccupations les plus vives, qui comme on l'a rappelé, l'ont conduite, en partant des pêcheries et autres pâturages... à porter son attention sur ce commun global entre tous qu'est le climat, après que l'internet et la connaissance aient fait l'objet de ses analyses. Au demeurant Stefano Rodotà et sa commission revendiquent, hautement, même s'ils s'en séparent sur certains points, la filiation d'Ostrom.

On pourrait poursuivre : montrer l'extraordinaire vitalité de ce que l'on désigne souvent aujourd'hui comme les « communs urbains » (places, monuments, mais aussi jardins partagés, fiches industrielles gérées par des citoyens, « tiers lieux »...). Décrire comment ils sont à l'origine de la renaissance d'un nouveau municipalisme, qui nourrit lui-même le renouveau de la citoyenneté³³. Car, et sans doute est-ce là l'un des aspects le plus saisissant de l'œuvre d'Ostrom, en remettant à la lumière du jour les communs d'hier, elle a, par la puissance et la profondeur de ses analyses, ouvert la voie à un renouveau du regard porté sur le monde d'aujourd'hui : celui constitué par les grands biens communs de fait que constituent : l'atmosphère, le climat,

les mers, l'espace interstellaire... comme celui des communs « faits de la main de l'homme » et dont la liste par définition ne peut être fermée.

Ostrom n'est plus parmi nous. Mais gageons que cette grande figure du monde de la recherche, qui sa vie durant a lutté pour que des communautés libres puissent s'auto-gouverner, dans un monde où l'écologie serait enfin restituée dans sa place centrale, se réjouirait fort de tout cela. Car s'il est clair qu'aujourd'hui le mouvement et la théorie des communs dépassent et débordent Ostrom de tous côtés, c'est à elle par-dessus tout qu'il revient d'avoir ouvert ces chemins où aujourd'hui nous sommes engagés. Et où une part essentielle de notre futur se décide ■

Notes

1. Apportons ici une nuance, en rappelant que ce « prix » 2009 a été attribué conjointement à Elinor Ostrom et Oliver Williamson. « L'audace » de la commission n'a été que mesurée, le prix ayant été ainsi décerné à un représentant de chacun des sexes.
2. Pour une définition plus précise de la notion de réservoir commun de ressources comme constitué de ressources à la fois « jointes et séparables » (les poissons d'un lac, les arbres d'une forêt...) voir Benjamin Coriat, « Common Pool Resources » in : Marie Cornu, Fabienne Orsi & Judith Rochfeld, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017, p. 200-201.
3. Les figures 2 et 3 du texte d'Ostrom présentent de manière synthétique les acteurs et leurs interactions. Elles proposent ainsi de manière condensée le cœur de l'IAD.
4. Une situation de « dilemme social » autour d'une ressource partagée se manifeste quand, du fait de l'absence de règles acceptées par les acteurs, cette ressource est exposée à un risque de compétition entre usagers pouvant conduire à une attitude de « passager clandestin » (*free rider*), à des enclosures, à la prédation

et donc aussi à l'épuisement prématuré de la ressource. Notons sur ce point qu'il est fréquent qu'Ostrom définisse un commun comme «une ressource partagée par un groupe de personnes et sujette à un dilemme social» («*a resource shared by a group of people that is subject to social dilemmas*»); cf. Ostrom & Hess (2007) p. 3.

5. Garrett Hardin, «The tragedy of the Commons», *Science*, 1968, vol. 62, n° 3859, p. 1243-1248. doi://10.1126/science.162.3859.1243.

6. L'illustration donnée par Hardin est celle d'un champ servant de pâture, non enclos et donc «ouvert» : un cas typique de réservoir commun de ressources donc. Dans une telle situation, Hardin soutient que les propriétaires de troupeaux multiplieront le nombre de bêtes emmenées sur cette pâture, pour profiter de l'aubaine que constitue l'absence d'enclosures, ce qui conduira à son épuisement rapide.

7. Ces résultats constituent l'essentiel de son maître ouvrage : Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990. (en français : *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles : De Boeck, 2010).

8. C'est dans un article de 1992, que Ostrom expose pour la première fois sa théorie des communs comme basés sur des «faisceaux de droits» : Edella Schalger & Elinor Ostrom, «Property rights regimes and natural resources. A conceptual analysis», *Land Economics*, 1992, vol 68, n° 3, p. 24.

Sur le sens de cette notion dans la tradition juridique américaine et sa reprise par Ostrom : Fabienne Orsi, «Revisiter la propriété pour construire les communs», in : Benjamin Coriat (dir.) *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 51-67. De Elinor Ostrom elle-même, on lira : Elinor Ostrom, «Private and Common Property Rights», in : Boudewijn Bouckaert & Gerrit De Geest (dir.), *Encyclopedia of Law and Economics*, Edward Elgar, 2000, p. 332-379.

9. Notons aussi que ce thème de l'importance de la coopération, et des apprentissages qui en résultent, fera l'objet de son dernier ouvrage (écrit en collaboration) qui significativement porte pour titre *Working Together*. Amy R. Poteete, Marco A. Janssen & Elinor Ostrom, *Working Together. Collective Action, the Commons and Multiple Methods in Practice*, Princeton : Princeton University Press, 2010.

10. Dans son ouvrage de 1990, Ostrom définit les huit principes de conception (*design principles*) suivants : (1) des groupes aux frontières définies ; (2) des règles régissant l'usage des biens collectifs qui répondent aux besoins et spécificités locales ; (3) la capacité des individus concernés de modifier ces règles ; (4) le respect de ces règles par les autorités extérieures ; (5) le contrôle du respect des règles par la communauté ; (6) un système de sanctions graduées ; (7) l'accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux ; (8) la résolution des conflits et les activités de gouvernance organisées en strates différentes et imbriquées. Ces huit principes, obtenus de manière « déductive », à partir de l'étude et de l'observation de plusieurs centaines de communs, ont aussi pour Ostrom une valeur « normative » : ils indiquent les règles à suivre pour assurer la robustesse dans le temps des communs et leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

11. Jean-Pierre Chanteau & Agnès Labrousse, « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses », *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10555>.

12. Olivier Weinstein, « Comment comprendre les "communs" : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10452>.

13. *Habits* (habitudes) et *rules of thumb* (règles empiriques issues de l'usage) correspondent à des règles de comportement formées par la répétition des itérations et l'apprentissage qui en résulte. La théorie économique d'inspiration institutionnaliste postule de

telles règles de comportement pour se distinguer et s'opposer aux règles de « choix rationnel » (celle du parfait calculateur) postulées par la théorie économique standard.

14. On notera aussi qu'en 2011, lors de sa dernière visite en France, la conférence donnée à Montpellier a également porté sur l'IAD. Voir Martine Antona & François Bousquet (coord.), *Une troisième voie. Entre l'État et le marché, Échanges avec Elinor Ostrom*, ed Quæ, 2017. Cet ouvrage rapporte aussi nombre de discussions et de débats auxquels Ostrom a participé au cours de son séjour.

15. National Research Council : Conseil National de la Recherche, sorte de Haut Conseil chargé aux États-Unis de fixer les priorités en matière de recherche.

16. Au vrai, la distinction formulée lors de la conférence d'Annapolis est entre CPR et *Common Property Resource Management*, titre au demeurant donné à la publication des Actes d'Annapolis en 1986 par le NRC (National Research Council, *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*, Washington DC : National Academy Press, 1986).

Dans un article sur ce sujet, j'ai rendu compte avec quelques détails du contexte dans lequel s'est déroulée cette conférence, qui marque la grande date du retour de l'étude des communs dans le champ académique : Benjamin Coriat, « Le retour des communs. Sources et origines d'un programme de recherche », *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10463>.

17. « *Common property is not no property!* » oppose-t-elle à Hardin. Et c'est bien ici la raison pour laquelle la tragédie des communs, si elle peut s'appliquer au cas des ressources « ouvertes », ne s'applique en aucun cas à des communs qui par définition sont des ressources *gouvernées*, la gouvernance ayant justement pour objet de protéger la ressource et d'assurer – avec celle de la communauté qui en a l'usage – sa reproduction à long terme. Sur ce point cf. Coriat 2013 (déjà cité) ainsi que Coriat (dir) (2015).

18. Concernant la notion même de droit de propriété, les multiples acceptions et contenus qu'il peut revêtir comme les apories auxquelles conduit l'idée d'un droit de propriété entendu comme

exclusif, on se référera à l'ouvrage séminal de Mikhael Xifaras, *La propriété. Étude de Philosophie du droit*, Paris : PUF, 2014.

Pour une lecture critique de la notion « classique » des droits de propriété, voir les deux ouvrages remarquables de Sarah Vanuxem (Sarah Vanuxem, *La propriété de la terre*, Wildproject Éditions, 2018 et Sarah Vanuxem (dir.) *Repenser la propriété, un essai de politique écologique*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015).

Sur la notion de droits de propriété « inclusif » : Séverine Dussolier, « Pour un régime positif du domaine public », in : Benjamin Coriat (dir.) *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 223-249.

19. James Boyle parle ainsi, à propos de l'extension des droits de propriété intellectuelle sur le vivant et le logiciel, d'un « second mouvement des enclosures » qui viendrait succéder à celui de l'enclosure des terres au XIX^e siècle. James Boyle, « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain », *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, n°1 & 2. <https://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1273&context=lcp>.

James Boyle, *The Public Domain. Enclosing the Commons of the Mind*, New Haven & London : Yale University Press, 2008.

20. Charlotte Hess a créé la Digital Library of the Commons. Étudiante auprès d'Elinor Ostrom, elle s'est ensuite investie dans l'IASC, International Association for the Studies of the Commons. On peut toujours déposer et retrouver des textes essentiels sur les communs dans la Digital Library of the Commons : <https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/>.

21. Elinor Ostrom & Charlotte Hess (dir.), *Understanding knowledge as a commons : from theory to practice*, Boston : MIT Press, 2007.

Notons que dans cet ouvrage la connaissance est entendue de manière extrêmement étendue comme « toute idée, information ou donnée de quelque manière qu'elle soit exprimée ou obtenue ».

Comme elles l'indiquent dans leur préface, pour Hess & Ostrom, « les notions de "communs de la connaissance" et "communs informationnels" sont utilisées de manière interchangeable » (p. 3).

22. Le chapitre qui s'intitule « A framework for analyzing knowledge commons » est entièrement consacré à un exposé sur l'IAD et à la manière de l'appliquer aux communs de la connaissance. Cf. Hess & Ostrom, chapitre III, p. 41-81.

23. Le Berkman Center dépend de l'université de Harvard. Il est devenu le Berkman Klein Center for Internet & Society. <https://cyber.harvard.edu>.

24. Sur cette « rencontre », les conditions dans lesquelles elle s'est effectuée, et ses implications : Sébastien Broca & Benjamin Coriat, « Le logiciel libre et les communs. Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire », *Revue Internationale de Droit Économique*, T. XXIX, 2015.

25. Pour une bonne introduction au monde du libre et aux questions propres qui l'animent, voir Richard M. Stallman, *Free Software, Free Society. Selected Essays of Richard M. Stallman*, GNU Press, 2002.

Les thèses défendues par le Berkman Klein Center for Internet & Society sont bien représentées dans les ouvrages de Lawrence Lessig : Lawrence Lessig, *Code and other Laws of Cyberspace*, New York, Basic Books, 1999. Cet ouvrage séminal a ultérieurement été soumis à une refonte par interaction avec le public et une validation par Lawrence Lessig. On peut télécharger cette version 2 : <http://codev2.cc>.

Lawrence Lessig, *Free Culture. How Big Media Uses Technology and the Law to Lock Down Culture and Control Creativity*, New York: The Penguin Press, 2004. On peut télécharger une version pdf de ce livre : <http://www.free-culture.cc/freeculture.pdf>.

26. Sur ce thème, en français on consultera notamment : Hervé Le Crosnier, *En communs : une introduction aux communs de la connaissance*, C&F éditions, 2015.

Pour une présentation de l'histoire du logiciel libre : Sébastien Broca, *Utopie du logiciel libre. Du bricolage technologique à la réin-*

vention sociale, Neuvy-en-Champagne : Le Passager clandestin, 2013.

27. Les licences Creative Commons sont des outils juridiques permettant de garantir à la fois la protection des droits de l'auteur d'une œuvre artistique et la libre circulation du contenu culturel de cette œuvre. <https://creativecommons.org>.

28. Sur le site de la Coop des Communs on trouvera nombre d'illustrations de ces entreprises d'un nouveau type qui délivrent des services conçus comme des communs. Ainsi par exemple de Mobicoop (service de covoiturage) ou des Oiseaux de Passage (services d'hébergement et de découverte déjà opérationnel dans plusieurs régions françaises).

29. Ainsi écrit-elle dans le résumé de son important article de 2014 consacré aux enjeux posés par le changement climatique : « Une approche polycentrique présente le principal avantage d'encourager des efforts expérimentaux à différents niveaux, conduisant au développement de méthodes permettant d'évaluer les avantages et inconvénients des stratégies spécifiques adoptées dans un écosystème et de les comparer à celles suivies dans d'autres écosystèmes » Elinor Ostrom, « A Polycentric Approach for Coping with Climate Change », *Annals of Economics and Finance*, 15-1, p. 97-134.

30. Voir en particulier son article (déjà cité) sur le climat, dans lequel elle reprend les principaux résultats acquis dans ses travaux antérieurs pour argumenter en faveur d'une approche polycentrique de la gestion du climat.

31. Elinor Ostrom, « Nested externalities and polycentric institutions: must we wait for global solutions to climate change before taking actions at other scales? » *Economic Theory*, 2012, vol. 49, n°2.

32. En langue française, la référence clé pour la présentation de la définition juridique des biens communs est : Stefano Rodotà, « Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXI^e siècle », *Tracés*, vol. 16, Hors Série Traduire et introduire, 2016. <https://journals.openedition.org/traces/6632>.

Sur ce point on consultera aussi avec fruit les articles « Biens Communs » et « Commission Rodotà » dans Marie Cornu,

Fabienne Orsi & Judith Rochfeld, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017.

33. Sur ce thème voir notamment César Rendueles & Joan Subirats, *La cité en communs : des biens communs au municipalisme*, C&F éditions, 2019.

Références bibliographiques

Antona, Martine & François Bousquet (coord.), *Une troisième voie. Entre l'État et le marché, Échanges avec Elinor Ostrom*, ed Quæ, 2017.

Boyle, James, «The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain», *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, n°1 & 2. <https://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1273&context=lcp>.

Boyle, James, *The Public Domain. Enclosing the Commons of the Mind*, New Haven & London : Yale University Press, 2008.

Broca, Sébastien, *Utopie du logiciel libre. Du bricolage technologique à la réinvention sociale*, Neuvy-en-Champagne : Le Passager clandestin, 2013.

Broca, Sébastien & Benjamin Coriat, «Le logiciel libre et les communs. Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire», *Revue Internationale de Droit Économique*, t. XXIX, 2015.

Chanteau, Jean-Pierre & Agnès Labrousse, «L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses», *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10555>.

Coriat, Benjamin (dir), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 2015.

Coriat, Benjamin, «Common Pool Resources» in : Marie Cornu, Fabienne Orsi & Judith Rochfeld, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017, p. 200-201.

- Coriat, Benjamin, « Le retour des communs. Sources et origines d'un programme de recherche », *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10463>.
- Cornu, Marie, Fabienne Orsi & Judith Rochfeld, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017, p. 200-201
- Dussolier, Séverine, « Pour un régime positif du domaine public », in : Benjamin Coriat (dir.) *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 223-249.
- Hardin, Garrett, « The tragedy of the Commons », *Science*, 1968, vol. 62, n° 3859, p.1243-1248.[doi://10.1126/science.162.3859.1243](https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243).
- Le Crosnier, Hervé, *En communs : une introduction aux communs de la connaissance*, C&F éditions, 2015.
- Lessig, Lawrence, *Code and other Laws of Cyberspace*, New York, Basic Books, 1999.
- Lessig, Lawrence, *Free Culture. How Big Media Uses Technology and the Law to Lock Down Culture and Control Creativity*, New York : The Penguin Press, 2004.
- National Research Council, *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*, Washington DC : National Academy Press, 1986.
- Orsi, Fabienne, « Revisiter la propriété pour construire les communs », in : Benjamin Coriat (dir.) *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 51-67.
- Orsi, Fabienne, « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la régulation*, n° 14, (2013). <https://journals.openedition.org/regulation/10471>.
- Ostrom, Elinor, « A Polycentric Approach for Coping with Climate Change », *Annals of Economics and Finance*, 2014, 15-1, p. 97-134.
- Ostrom, Elinor, « Nested externalities and polycentric institutions: must we wait for global solutions to climate change before taking actions at other scales? » *Economic Theory*, 2012, vol. 49, n°2.

- Ostrom, Elinor & Charlotte Hess (dir.), *Understanding knowledge as a commons : from theory to practice*, Boston : MIT Press, 2007.
- Ostrom, Elinor, «Private and Common Property Rights», in : Boudewijn Bouckaert & Gerrit De Geest (dir.), *Encyclopedia of Law and Economics*, Edward Elgar, 2000, p. 332-379.
- Ostrom, Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990. (en français : *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles : De Boeck, 2010).
- Poteete, Amy R., Marco A. Janssen. & Elinor Ostrom, *Working Together. Collective Action, the Commons and Multiple Methods in Practice*, Princeton : Princeton University Press, 2010.
- Rendueles, César & Joan Subirats, *La cité en communs : des biens communs au municipalisme*, C&F éditions, 2019.
- Rodotà, Stefano, «Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXI^e siècle», *Tracés*, vol. 16, Hors Série Traduire et introduire, 2016. <https://journals.openedition.org/traces/6632>.
- Schalger, Edella & Elinor Ostrom, «Property rights regimes and natural resources. A conceptual analysis», *Land Economics*, vol 68, N°3 (August), 24, 1992 .
- Stallman, Richard M., *Free Software, Free Society. Selected Essays of Richard M. Stallman*, GNU Press, 2002.
- Vanuxem, Sarah, *La propriété de la terre*, Wildproject Éditions, 2018.
- Vanuxem, Sarah (dir.) *Repenser la propriété, un essai de politique écologique*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015.
- Weinstein, Olivier, «Comment comprendre les "communs" : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle», *Revue de la Régulation*, n° 14, 2013. <https://journals.openedition.org/regulation/10452>.
- Xifaras, Mikhael, *La propriété. Étude de Philosophie du droit*, Paris : PUF, 2014.

Colophon

Cet ouvrage de la collection **interventions** a été composé avec des logiciels et typographies libres. La mise en page est réalisée en html, css et javascript avec le framework Paged.js (<https://www.pagedmedia.org/>), avec un grand merci à Julie Blanc pour son aide.

Les typographies utilisées sont Chunk Five de Meredith Mandel (<http://www.theleagueofmoveabletype.com/>), Zilla Slab de Peter Bilák & Nikola Djurek (<https://www.typotheque.com/>) et Cousine de Steve Matteson.

Il n'y a qu'une lettre entre le livre et le libre et nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront les quelques limitations typographiques rencontrées pour ce volume. Suivre cette collection, ce sera donc suivre les progrès de cette méthode libre de mise en page de livres.

Imprimé en France par Laballery à Clamecy (58)

N° d'impression : 1234567890

Achévé d'imprimer en janvier 2020

Dépôt légal janvier 2020

ISBN 978-2-915825-99-2

<https://cfeditions.com>

Elinor Ostrom

Discours de Stockholm

En réception du Nobel d'économie 2009

Préface de Benjamin Coriat

Traduit de l'anglais par Jay Demazière et Hervé Le Crosnier

*« Un aspect central de toute politique publique devrait être de faciliter le développement d'institutions tirant parti de ce qu'il y a de meilleur chez les êtres humains. »**

Elinor Ostrom est mondialement reconnue pour son travail sur les communs. Relire ou découvrir son discours d'acceptation du Nobel d'économie de 2009 montre combien sa vision à la fois écologique et sociale ouvre des perspectives actuelles. Elle a su critiquer les modèles de l'économie dominante et mobiliser son savoir scientifique issu du terrain au profit d'une vision humaniste.

Dans sa préface, Benjamin Coriat remet en perspective les travaux d'Elinor Ostrom au sein des recherches actuelles sur les communs.

**Elinor Ostrom, Au-delà des marchés et des États : la gouvernance polycentrique des systèmes économiques.*

Elinor Ostrom (1933-2012) était politiste et économiste. Ses travaux à l'université d'Indiana à Bloomington portent sur les études des cas réels de réservoirs communs de ressources. Elle fut la première femme à obtenir le Nobel d'économie en 2009.

Benjamin Coriat est professeur d'économie, spécialiste des communs, à l'université Paris 13.

16 € – imprimé en France
ISBN 978-2-915825-98-5
<https://cfeditions.com>



9 782915 825985